



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de la Côte-d'Or  
COMMUNE DE THOREY EN PLAINE

42 Route de Dijon  
21 110 THOREY EN PLAINE  
Tél : 03.80.79.12.79. / Fax : 03.80.79.12.83.  
E-mail : [mairie@thoreyenplaine.fr](mailto:mairie@thoreyenplaine.fr)

## CRL

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2017 à 19h00

Présents: G. BRACHOTTE / S. BONIN / P. CATTEAU / K. CHEDAL / N. CHEVASSON / F. COTTIN / S. GODRIE / J. MORÉ / S. PELLETIER / M-M. PLATHEY / G. ROBERT / J-J. VIGOT.

Absents excusés: P. BERTHIOT (proc. G. BRACHOTTE) / M-J. JACQUIER (proc. J-J. VIGOT) / E. RIONDET.

Secrétaire : J-J. VIGOT.

La séance est ouverte à 19h00, J-J. VIGOT est nommé secrétaire de séance. L'ordre du jour est validé par les membres du conseil municipal.

#### 1) Gestion des personnels

**Contrat aidé :** le Maire signale qu'il a appris par mail le 5 septembre 2017, le non-renouvellement du contrat d'avenir de Madame Amélie BONVALOT-NOIROT. Cette décision précipitée et soudaine va induire, si elle devient définitive, un problème de fond et de fonctionnement pour la commune de Thorey en Plaine.

En effet, Madame BONVALOT-NOIROT est aujourd'hui en activité dans le cœur de métier de l'organisation et du service public puisqu'il s'agit d'un support de secrétaire de Mairie. La commune de Thorey en Plaine, commune rurale, est dans une phase de développement majeur et ne peut pas subir, sans phase transitoire, une modification de son organisation. De plus, l'autre secrétaire de Mairie a obtenu un temps partiel de droit suite à la naissance de son premier enfant. Dans ce contexte, il n'y a que 0,8 ETP pour faire fonctionner le secrétariat de Mairie et l'emploi d'un nouveau personnel n'est pas raisonnable actuellement suite à la baisse des dotations de l'État et aux perspectives tendues de son aide aux collectivités.

Le Maire signale qu'il envisage d'exporter la gestion de la comptabilité soit via un cabinet d'expert-comptable ou via la communauté de communes. Monsieur Sylvain PELLETIER propose également d'interroger les autres communes pour savoir s'il n'y aurait pas la possibilité de se regrouper pour former un poste mutualisé.

Le Maire précise qu'il a déjà eu énormément de difficultés à trouver un remplaçant de qualité lors du congé maternité de Mme BARREAU-MONTANDON. Dans tous les cas, toutes les pistes doivent être analysées. Le Maire avertit que cela pourra toucher l'ouverture au public si aucune solution satisfaisante n'est trouvée. Pour le moment, Le Maire a sollicité l'État et les acteurs politiques de premier plan pour obtenir une révision de la décision.

**Travaux de rentrée :** le Maire fait part au conseil municipal de problèmes avec un employé communal à qui il a précisé que le travail réalisé pour la rentrée scolaire n'était pas satisfaisant et que globalement l'entretien extérieur n'était pas au rendez-vous. Il souhaite maintenant que les employés communaux soient « dans les rues » pour entretenir plus efficacement les espaces verts et surtout la propreté dans le village. Il précise qu'avec Messieurs ROBERT et VIGOT, un planning des travaux sera mis en place afin de mieux structurer le travail de chacun. Il compte également sur la valeur professionnelle des agents et leur esprit d'initiative pour remplir leurs missions avec plus d'efficacité et d'actions.

**Promotion de grade :** en remerciement du travail réalisé et avant son départ à la retraite au printemps 2018, le Maire propose de promouvoir au grade supérieur (Agent technique principal de 2nd Classe) Mme Elisabeth NICOLAS.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité des membres présents et représentés (soit 14 voix).

## **2) Projets enfouissement SICECO « Rue du Bois »**

Le Maire a rencontré le SICECO pour étudier la possibilité de programmer l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques de la Rue du Bois. Il précise qu'il convient de « prendre rang » pour que le SICECO puisse planifier les travaux. Le devis pour les 700 m de la rue s'élève à 100 000 euros en deux tranches de 68000 et 32000 euros à la charge de la commune et après déduction des subventions du SICECO.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la demande et la proposition tarifaire.

## **3) GRDF redevance 2017**

Comme chaque année, GRDF doit une redevance pour occupation du domaine public par son réseau.

Le calcul est le suivant :

$RODP\ 2017 = (0.035 * 4701 + 100) * 1.18$  soit 312 €.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

## **4) Extension de la déchèterie de Longecourt en Plaine**

L'évolution des villages dépendant de la déchèterie de Longecourt en Plaine rend nécessaire l'agrandissement de celle-ci.

Le projet est présenté au Conseil Municipal qui valide à l'unanimité ce dernier.

## **5) Syndicat de la Racle, poste de relevage rue du canal**

Le poste de relevage de la rue du canal aux abords de l'écoquartier représente une verue esthétique dans l'environnement. Le Maire a sollicité le Président de la Racle pour étudier la possibilité d'une évolution de celui-ci. Après étude, les travaux s'élèvent à 35000 euros. Le Maire propose que la collectivité assume 20% du coût des travaux.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

## **6) Bilan éco-quartier**

Le Maire fait le bilan financier de l'écoquartier et explique les règles de TVA sur l'opération. À ce jour, neuf terrains sont vendus et cela couvre, avec le déblocage du prêt, les dépenses engagées. Pour entamer la deuxième tranche de l'écoquartier, il conviendrait de vendre encore deux lots. Plusieurs personnes ont demandé des renseignements à l'agence commerciale.

## **7) Attribution logement communal maison éclusière**

Madame CHEDAL, adjointe à la vie sociale présente les modalités de la sélection. Celle-ci s'est déroulée avec la commission action sociale composée à parité de citoyens et d'élus. Les dossiers ont été anonymés puis étudiés par la commission action sociale. 17 dossiers ont été reçus en Mairie dont 15 déclarés complets. Sur les 15 demandes, 4 dossiers ont été classés par ordre de priorité. Cette proposition a été transmise au Maire qui a levé l'anonymat et qui a suivi la proposition de la commission. Le logement a été présenté à Monsieur DESCROIX et Madame JEGO, dont le dossier était classé premier, qui ont confirmé leur volonté de louer le bien. La location commencera le 1er octobre 2017 pour un loyer mensuel de 680 euros et 50 euros de provisions sur charge.

Le Conseil Municipal valide la proposition à l'unanimité.

Le Maire signale également que **l'inauguration aura lieu le samedi 30 septembre 2017 à 11h**. Toute la population est invitée à cette inauguration. **Une porte ouverte sera réalisée le même jour de 9h30 à 12h**.

## **8) Autorisation appel d'offres commun ORVITIS-Commune**

Dans le cadre de l'opération globale "réhabilitation et extension de la Mairie avec création de logements par ORVITIS", le Maire propose d'autoriser ORVITIS à passer un appel d'offres groupé entre les deux entités. Cet appel d'offres ayant pour objectif final d'obtenir les meilleures offres financières et techniques pour la réalisation de l'opération.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité des membres présents et représentés (soit 14 voix) cet appel d'offres groupé.

## **9) Modalités de vente du miel de Thorey en Plaine**

Ne voulant pas faire de commerce mais juste faire profiter les habitants de Thorey et afin de ne pas avoir des stocks inutiles alors que nous aurons besoin de matériels, le Maire propose de vendre le surplus de miel au prix suivant :

- miel de printemps (celui qui est dur) : 14euros/kg ;
- miel d'été (liquide) : 18 euros/kg.

Conditions de vente : vente réservée uniquement aux habitants de Thorey.

Concernant la collectivité, elle se réserve le droit d'en fournir gratuitement lors de cérémonie, du repas des aînés, vente lors du téléthon, etc.

Cette proposition doit bien s'entendre dans une volonté de NE PAS FAIRE de commerce mais juste permettre d'avoir un peu de financement pour équiper et entretenir le rucher.

Le Maire rappelle que les objectifs sont la biodiversité et le lien social.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité des membres présents et représentés (soit 14 voix).

## **10) Informations des adjoints**

### **Commission Action Sociale**

Madame CHEDAL présente les projets de la Commission Action Sociale pour le dernier trimestre 2017 :

- **jeudi 12 octobre 2017** de 19h à 22h à la salle polyvalente : atelier cuisine
- **samedi 21 octobre 2017 à 14 h 30** à l'Auditorium de Dijon : spectacle de clôture de la Semaine Bleue
- **samedi 4 novembre 2017** à la bibliothèque : une matinée contes sur le thème d'Halloween
- **dimanche 26 novembre 2017** à la salle polyvalente : repas des aînés

### **Conseil Municipal des Jeunes**

Monsieur BONIN présente les projets du CMJ pour l'année scolaire 2017-2018 :

- **samedi 2 décembre 2017** : Téléthon
- **samedi 27 janvier 2018** : formation secouriste
- **samedi 31 mars 2018** : école du cirque
- **15-16 septembre 2018** : participation aux journées du patrimoine

Sont prévues aussi une action pour les restos du cœur, la visite de l'assemblée nationale, la visite de la cité judiciaire, une sortie à vélo et la participation à la cérémonie du 11 novembre.

## **11) Informations et questions diverses**

### **a) Alarmes**

Le Maire propose de retirer les alarmes aux écoles et à la Mairie sous réserve que ce soit possible avec notre contrat d'assurance.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité des membres présents et représentés (soit 14 voix).

### **b) PMR toilettes « école »**

Le Maire rappelle que la collectivité se doit de mettre en accessibilité ses locaux avant la fin de l'année 2018. Un agenda d'accessibilité a été déposé et approuvé. Les travaux les plus importants concernent la réalisation de toilettes PMR dans l'école. Après étude, il est possible de restructurer l'espace toilettes « garçon » de l'école élémentaire. Des devis ont été sollicités auprès des entreprises PEDRON et ROYER.

Madame GODRIE pose les questions suivantes : Quid de la fibre, de l'ouverture de la halte-garderie, du marquage au sol.

### **c) Fibre**

Développement de la fibre optique : le Maire rappelle qu'il a obtenu un RDV avec le Président du Conseil Départemental pour étudier l'avancement de l'équipement de Thorey en Plaine. Lors de la réunion, le Président du Conseil Départemental a précisé que les débits actuels étaient de bons niveaux et que Thorey n'était pas prioritaire et que l'équipement devrait se faire en 2020, voir un peu avant car les travaux avancent plus rapidement que prévus. Le Maire a sollicité le Président pour avancer cette phase. Le Président a répondu par la positive sous réserve d'une participation financière de la collectivité. Celle-ci s'élève à 30 000 euros pour un gain d'environ une année. De plus, si on valide cette proposition, cela décalera l'équipement de la fibre à l'abonné (jusqu'à la maison) qui est prévu pour 2022. Nous ne serions plus prioritaires.

Pour toutes ces raisons, le Maire ne souhaite pas donner suite à cette proposition.

### **d) Halte-garderie**

Ouverture du multi-accueil : la communauté de communes est maintenant propriétaire des locaux. La CAF a souhaité mettre en place un comité de pilotage et une enquête pour bien « calibrer » le multi-accueil. Cela prend du temps mais c'est nécessaire pour mettre en place un service public de qualité.

### **e) Marquage au sol**

Aménagement de la RD 968 : le Maire précise que depuis plusieurs mois, il a des échanges répétés avec le bureau d'études et le Conseil Départemental afin d'arriver à une proposition acceptable par tous. Cela touche particulièrement la réalisation d'un tourne à gauche vers la rue du canal dont le Conseil Départemental avait refusé jusqu'à présent sa réalisation. Comme il l'avait déjà expliqué lors du précédent conseil municipal, l'opération se fera en plusieurs tranches. La première concerne l'espace de la place de l'Orme Sully jusqu'à la sortie de Thorey en Plaine en direction de Longecourt en Plaine. Des tracés à d'autres endroits du village seront également réalisés. La deuxième tranche qui concerne l'espace Mairie ne sera réalisée qu'après la fin des travaux Mairie-Orvitis.

Le dossier doit encore passer en commission au Conseil Départemental puis il y aura une phase d'appels d'offres. Le Maire espère que des travaux pourront débuter d'ici la fin de l'année. Dans tous les cas, il paraît peu probable que cette première phase soit terminée avant le printemps 2018.

### **f) Remboursement factures peintures**

Pour profiter de négociation réalisée avec un autre compte client, Monsieur BRACHOTTE et Monsieur VIGOT ont acheté de la peinture pour la commune, ils seront donc remboursés.

Les montants s'élèvent à 2249.24 euros pour Monsieur BRACHOTTE et 137.48 euros pour Monsieur VIGOT.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces remboursements.

### **g) Devis SICECO alimentation radars**

Déplacement radar en entrée de Thorey en Plaine : Suite aux réunions de quartier, les habitants de la route de Dijon avaient signalé au Maire que le radar n'était pas bien placé. Après étude, il s'avère qu'il est possible de l'avancer en face du carrefour en direction de Rouvres en Plaine. De plus, le Maire souhaite l'alimenter en continu car la batterie du radar n'a pas le temps de se recharger et celui-ci ne fonctionne que pendant une faible période. Il a sollicité le SICECO qui, après subvention présente un coût de 791.23 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

#### **h) DM écoquartier**

Le déblocage du prêt concernant l'écoquartier ainsi que le paiement de la première échéance ont été payés sur le budget communal. Ce mandat et ce titre seront annulés sur le budget communal et réémis sur le budget écoquartier. Une décision modificative est donc nécessaire sur le budget écoquartier.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité des membres présents et représentés (soit 14 voix) cette décision modificative.

#### **i) Remboursement école de musique**

Suite aux absences d'un professeur de l'école de musique pendant l'année scolaire 2016-2017, certaines familles ont demandé le remboursement de 3 cours manquants. Le remboursement total s'élève à 150 euros.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité des membres présents et représentés (soit 14 voix) ces remboursements.

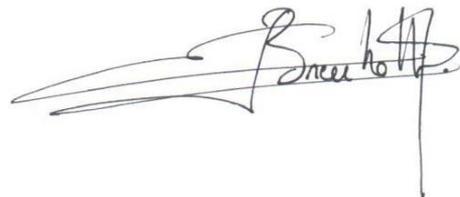
#### **j) Boulanger**

La boulangerie ne s'acquitte plus de ses loyers depuis quelques temps. Après échange avec le boulanger, le meunier et la comptable, une solution est en cours pour rétablir une situation intenable dans le temps. Le Maire rappelle toute l'importance de ce commerce de proximité mais également la nécessité que chacun assume ses engagements.

#### **k) Projet de territoire**

Le Maire rappelle que des focus groupe sont réalisés par la SCOP chargée d'établir le projet de territoire de la communauté de communes. Les prochains focus groupe sont le lundi 25 septembre à 18h à Genlis et le 30 septembre à Genlis également. Il invite un maximum de conseillers à participer aux focus groupe pour bien transmettre leur vision du territoire dans les années à venir.

À THOREY EN PLAINE, le 22 septembre 2017

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. Hottel', with a long horizontal stroke extending to the left and a vertical line extending downwards from the end of the signature.